
Les équipes du Centre Hospitalier d'Avignon ont besoin de vous



Contact et coordination :

Marie-Emmanuelle PARISON,

Déléguée générale : me.parison@ch-avignon.fr



**Reprise et entretien du jardin thérapeutique
Aménagement et entretien de 3 patios
Création d'un jardin floral**

Zone « Le Village »

Porteurs du projet :

Docteur Valérie TRICHET

Chef de pôle « filière personnes âgées »

Madame Florence THIERY

Cadre supérieur de santé du pôle « filière personnes âgées »



« Le Village » du Centre hospitalier d'Avignon est un ensemble de pavillons reliés par des patios à la façon d'un petit village -d'où son nom- situé à l'écart des tours hospitalières, dans un espaces arboré et sécurisé.

Il abrite les services Soins de Suite et Réadaptation (SSR) et l'Unité de Soins Longue Durée (USLD), où sont accueillis des patients et résidents atteints de polyopathologies du grand âge associés à des troubles cognitifs sévères.

Deux patios sont des espaces verts qui pourraient être aménagés en aires agréables de repos destinés aux patients, familles et aidants ; l'objectif est d'aménager le troisième (220 m²) en jardin thérapeutique.



Objectifs :

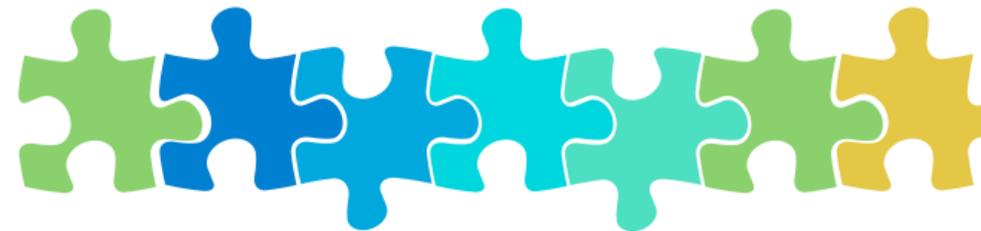
- **Aménagement et entretien de trois patios**
- **Réhabilitation et entretien du jardin thérapeutique**
- **Création d'un jardin floral**

Bénéfices de l'expérimentation horti-thérapeutique :

- diversifier l'activité de rééducation (ergothérapie)
- stimuler les fonctions cognitives et la mémoire
- développer la socialisation et les projets inter générationnels
- valoriser les usagers par le résultat
- stimuler la temporalité par la mise en place de repères



Mécénats attendus



■ Mécénat financier

- Matériel : jardinières béton (transport et livraison), arrosage (externe programmé)
- Plants et semences
- Equipements
- Moyens humains : entre 8 et 10 heures par mois selon les saisons, soit de 72 à 120 heures/an)

■ Mécénat de compétence

- Jardiniers, maraîchers, apprentis, élèves en lycée agricole,
- Bénévoles compétents

■ Mécénat en nature

Plants, outils de jardins, matériel arable, équipement divers

Le budget



- Matériel : jardinières béton (transport et livraison) : 6.130 €
(selon devis IDEO du 21/01/2023)
- Plants et semences ⁽¹⁾ : 50 €
- Equipements et matériels ⁽¹⁾ : 200 €
- 2 Jardiniers et maraîchers ⁽²⁾ pour un an : 7.200 €

calculé en valeur haute ; prestations tarifées de 12 à 30 € (selon les fournisseurs)

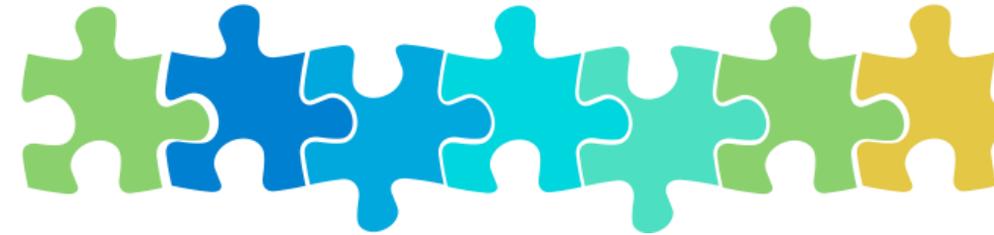
=====
Total : 13.580 €

(1) En cas d'absence de mécénat en nature

(2) En cas d'absence de mécénat de compétence

Bibliographie sommaire

Quelques articles publiés sur le sujet : définitions, expériences



Les étonnants bienfaits du jardinage pour le corps et l'esprit

Par G. de Montjou, Le Figaro, 11/05/2024

<https://www.lefigaro.fr/lifestyle/les-etonnants-bienfaits-du-jardinage-pour-le-corps-et-l-esprit-20240511>

Quand le jardin soigne le corps et l'esprit

Par A. Debray-Mauduy, Le Figaro, le 16/02/2023

<https://www.lefigaro.fr/jardin/quand-le-jardin-soigne-le-corps-et-l-esprit-20230216>

Jardin thérapeutique (Wikipedia)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin_th%C3%A9rapeutique

Les bienfaits des jardins thérapeutiques via la sollicitation pluri-sensorielle

Harmonie Médical service, publié le 26/06/2024

<https://www.harmonie-medical-service.fr/blog/post/bienfaits-jardins-therapeuthiques>

Le jardin de vie

La vie en rose, Création de bien être par le jardin

<https://www.mon-jardin-therapeutique.com/le-jardin-de-vie/>



Appel aux dons par le Fonds AV'ENCE

Transparence

Les dons sont intégralement versés au financement du projet

Aucun pourcentage de fonctionnement n'est retenu



Défiscalisation

Le Fonds AV'ENCE est éligible au régime fiscal du mécénat ; il est habilité à délivrer des **reçus fiscaux**

Les donateurs, entreprises et particuliers, bénéficient de la **défiscalisation** de leur don comme suit :

- Pour les **particuliers** : réduction de **66 % du montant du don sur l'impôt sur le revenu** (article 200 du Code général des impôts)
exemple : pour un don de 500 euros, il n'en coûtera au donateur que 170 euros
- Pour les **entreprises** : réduction de **60 % du montant du don sur l'impôt sur les sociétés** (article 238 bis du Code général des impôts)
exemple : pour un don de 1000 euros, il n'en coûtera au donateur que 400 euros



Les équipes du Centre Hospitalier
d'Avignon remercient les mécènes
pour leur générosité




AVENCE
le don est échange de vie

MERCI